

RÈGLEMENT DES TAXES

Selon les statuts, le règlement des taxes est fixé par le comité. Ce règlement des taxes est valable à compter du 01 avril 2017. Les montants sont en Franc Suisse (CHF).

Profiter abusivement des réductions pour membres n'est pas permis et serait chargé ultérieurement. Exemple : adhérer à l'association aux proches de l'examen et la quitter tout de suite après l'avoir réussi a pour conséquence que la différence entre la taxe des membres et la taxe des non-membres serait chargé ultérieurement.

COTISATIONS DE MEMBRE

Membre A par an	500
Examen du dossier pour chaque discipline supplémentaire	50
Statut inactif par an	200
Membre B par an	390
Membre C par an	390
Membre D par an	390
Membre E par an	500
Membre F par an	pas encore fixé
Membre G par an	170

TAXES D'EXAMEN POUR MEMBRES

frais de dossier	150
examens écrits	250
examens pratiques	350
répétition d'un examen écrit	200
répétition d'un examen pratique	300
(en cas de répétition d'un examen, les frais de dossier sont laissés de côté)	

TAXES D'EXAMEN POUR NON-MEMBRES

frais de dossier	150
examens écrits	1000
examens pratiques	550
répétition d'un examen écrit	500
répétition d'un examen pratique	600
(en cas de répétition d'un examen, les frais de dossier sont laissés de côté)	

EXAMEN SPÉCIAL

Frais pour les examens pratiques de Tuina ou de localisation des points sous conditions spéciales	en régie
---	----------

RECONNAISSANCE D'HEURES

Première reconnaissance d'heures pour membres	gratuit
Reconnaissance d'heures ultérieures pour membres	50
Reconnaissance d'heures pour non-membres (sera déduit si vous deviendrez membre)	180

RECOURS

Membres et non-membres	220
(Si le recours est adopté, la taxe de recours sera déduit)	

EXAMEN DE DOSSIER POUR L'AUTORISATION D'EXERCICE

Membres	gratuit
Non-membres	500

EXAMEN DE LA FORMATION CONTINUE

Membres	gratuit
Non-membres	250

RECONNAISSANCE DES COURS (FORMATION CONTINUE)

Par cours	150
Par cours, si le cours a déjà reçu un label autrefois	80